



Avis CFDT sur le CSE du 02 février 2023

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
Bilan RH		Bilan ETP salariés permanents + intérimaires : 2021 réel : 468,20 ETP 2022 budget : 467,10 ETP 2022 réel : 473,40 ETP <input type="checkbox"/> +6,3 ETP (dont +10 ETP au prélèvement et -6 ETP aux services support) 2023 budget : 471,40 ETP
Bilan activités Collectes/ Laboratoires/ Cessions 2022 - comparaison avec 2021		Collecte : <i>Sang total</i> : Diminution régionale de 1,2 % par rapport à 2021 <i>Plasma</i> : Augmentation régionale de 18,1 % (la moyenne nationale est de -6,3%) <i>Plaquettes</i> : Diminution régionale de -6,7% <input type="checkbox"/> Augmentation des Pertes in process essentiellement dues au volume insuffisant et à l'information post-don Cessions : <i>CGR</i> : Diminution de la cession régionale de 4,8% peu compensée par les envois à IDF. <i>Plasma thérapeutique</i> : Stabilité des cessions <i>Plaquettes</i> : Stabilité des cessions Laboratoires : <i>IHR</i> : Stable en 2022 en nombre d'analyses (-0.05%) et en légère décroissance en nombre de B (-249 KB, -1,5%) due à la diminution de la valeur du B. <i>HLA</i> : décroissance de 7% en nombre d'analyses et en décroissance en nombre de B de 9,9% <i>Banque de tissus</i> : reprise de l'activité post-covid + pression Agence Biomédecine sur directions ES <i>Thérapie cellulaire</i> : activité stable <i>BMGS</i> : évolution constante
Bilan Augmentations individuelles : AI, EP, PI en 2022	Les élus CFDT demandent comment est décidée la répartition des augmentations	Enveloppe stable 33% des salariés ont eu une augmentation. L'augmentation représente en moyenne 3% du salaire de base Le responsable N +1 transmet ses propositions au comité de carrière (direction) qui les étudie suivant différents critères et décide de la répartition des augmentations. Le responsable de département est également impliqué pour répartir.



Avis CFDT sur le CSE du 02 février 2023

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
Bilan JSO 2022 – Règles 2023	Les élus CFDT font remarquer que les règles en vigueur sont inéquitables	Bilan 2022 : 1256,30 h ont été acquittées sur 1973,33 h à réaliser Aucune évolution des règles n'est prévue pour 2023
Désignation d'un secrétaire-adjoint CSE, d'un membre suppléant CSEC, d'un membre de la Commission Formation	Secrétaire-adjoint CSE: Céline Ménard-Edon est élue avec 7 voix Pour et 3 Abstentions Membre suppléant CSEC: Alexia Attenot est élue avec 7 voix Pour et 3 Abstentions. Membre Commission Formation : pas de candidat.	

Cet avis a été rédigé par vos élus au CSE syndiqués CFDT – Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, contactez-nous pour adhérer